

FOIRE AUX QUESTIONS

VOUS VOUS DEMANDEZ PEUT-ÊTRE...

Peur de vous engager car vous pensez ne pas avoir les connaissances suffisantes pour mener à bien vos missions ?

Pas de panique, l'ADMR propose des **formations** pour les bénévoles afin qu'ils puissent **appréhender** et gérer dans les **meilleures conditions** leurs futures missions au sein de l'association.



L'ADMR recherche-t-elle un type de profil de bénévole en particulier ?

Absolument pas. Nous accueillons **tout type de personne** que vous soyez étudiant, salarié, chômeur ou retraité, vous pouvez rejoindre le réseau ADMR.

Combien de temps un bénévole de l'ADMR consacre-t-il à l'association ?

Le temps qu'il souhaite. Certains bénévoles donnent de leur temps plusieurs fois par semaine et d'autres, une à deux fois par mois. **Cela dépend des envies et disponibilités personnelles du bénévole.**

Quand pouvez-vous intégrer une association ADMR ?

Quand **vous** le souhaitez.
C'est **vous** qui décidez !

Pourquoi faire confiance à l'ADMR ?

L'ADMR s'engage à vous proposer des **missions adaptées à vos attentes**, votre **personnalité**, vos **disponibilités** et **compétences**.